

MAROLS - Commune

Liste des délibérations de la séance du

19 février 2026

Date de la convocation le 13 février 2026

Monsieur le maire ouvre la séance à 21 heures

Après avoir fait l'appel il informe les membres du conseil présents de l'absence de monsieur CHAUTAN Marc et précise qu'il lui a donné Pouvoir.

Présents : Daniel DUBOST, André SOULIER, Pierre-Yves PUGNIERE, Jérôme AUZEL, Christian MONIER, Michaël BERGER, Marie-Noëlle ROCHE

Représentés : Marc CHAUTAN représenté par Daniel DUBOST

Monsieur PUGNIERE Pierre-Yves est nommé secrétaire de séance

Ordre du jour :

Approbation du dernier compte rendu

Approbation du Compte Financier Unique 2025

Affectation du résultat

Délibération relative au PLUi et au PDA

Demande de subvention – École Saint-Joseph (élèves de CM1 et CM2) / CELADON

Travaux d'aménagement sécuritaires pour le bâtiment mairie/école

Planning de tenue du bureau de vote – élections municipales des 15 et 22 mars

Information : renoncations au droit de préemption

Rapport des commissions

Questions diverses : Ouverture anticipée de crédits, ...

Approbation du dernier procès-verbal

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le dernier PV de la séance du 27 novembre 2025

Approbation du Compte Financier Unique et affectation du résultat.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur PUGNIERE afin de faire une présentation du CFU 2025 et faire un état de la situation financière à la fin du mandat.

Monsieur PUGNIERE présente le CFU 2025 (cf. tableau ci-dessous) et précise qu'un excédent de 99 576.99 € a été réalisé en 2025.

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédent
Résultat reportés 2024	-	138 764,08		53 225,40	-	191 989,48
Opérations exercices 2025	393 403,33	437 168,47	251 685,99	149 174,22	645 089,32	586 342,69
Résultat 2025		43 765,14	- 102 511,77			
Total (2024 + 2025)	393 403,33	575 932,55	251 685,99	202 399,62	645 089,32	778 332,17
Résultat de clôture		182 529,22	- 49 286,37			133 242,85
Restes à réaliser 2025 (reportés en 2026)	-	-	58 066,34	24 400,00	58 066,34	24 400,00
Total cumulé		182 529,22	107 352,71	24 400,00	58 066,34	157 642,85
Résultat définitif		182 529,22	82 952,71			99 576,51

Le Conseil municipal approuve 7 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention (monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote), le Compte Financier Unique 2025 du budget général de MAROLS,

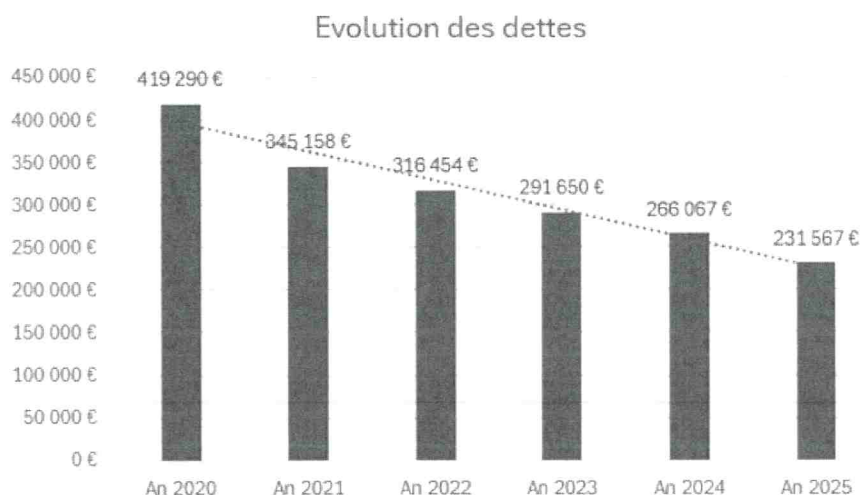
reconnait la sincérité des restes à réaliser,
donne pouvoir à Monsieur Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération ;

Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement voté 7 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention au budget général de la commune

Au compte 001 (Dépenses d'investissement)	49 286,37
Au compte 1068 (Dépenses d'investissement reportée)	82 952,71
Au compte 002 (Recettes de fonctionnement)	99 576,51

En ce qui concerne l'état de la dette, elle continue à diminuer (en 6 ans elle a été réduite de 44 %) et monsieur le Maire fait remarquer que la commune n'a pas eu recours à l'emprunt pour réaliser les travaux d'investissement.

Analyse de l'endettement de 2020 à 2025:



→ Nous réduisons d'année en année notre dette, soit - 44% sur le mandat

Les comptes de la commune sont sains et la capacité de couverture au 20 février 2026 est de 105 937 €

Plan Local d'urbanisme intercommunale (PLUi)

Le maire informe le conseil municipal qu'il doit se prononcer sur la proposition de Loire Forez Agglomération concernant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi). Il rappelle que la démarche a été engagée par délibération du 13 décembre 2022.

Une première phase de diagnostic a permis d'établir un portrait complet du territoire en étudiant de nombreux domaines : démographie, habitat, économie, déplacements, environnement, paysages, patrimoine, agriculture, consommation des espaces naturels, eau, mobilité, etc.

À partir de ce diagnostic, les principaux enjeux du territoire ont été identifiés et intégrés au Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), débattu en 2024. Le PADD s'articule autour de quatre axes majeurs :

1. Dynamisme économique et emploi, en préservant les atouts du territoire.
2. Cadre de vie et habitat durable pour tous les habitants.
3. Mobilités et développement de modes de déplacement durables.
4. Préservation des ressources et prise en compte des enjeux environnementaux.

Pour mettre en œuvre ces orientations, un plan de zonage a été établi, accompagné d'un règlement écrit précisant les prescriptions associées. Des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) ont également été élaborées : patrimoniales, sectorielles, économiques, entrées de ville ou thématiques, en fonction des spécificités de chaque commune.

Depuis 2022, le PLUi a été construit en collaboration entre les communes et Loire Forez Agglomération, selon une charte définissant les modalités de travail. Des échanges ont permis d'aboutir à un projet partagé.

Le maire propose à présent aux conseillers municipaux d'exprimer leurs souhaits et observations sur ce projet.

SOUHAIT pour le hameau d'Azols

Repasser d'agricole (A) à la constructibilité avec deux zones UHH (hameau historique) et UHPAV (hameau pavillon). En effet, Azols doit préserver les investissements récents (assainissement collectif sous utilisé, voirie du hameau, proximité D5, et arrêt de bus L32 et scolaire).

Azols deuxième plus gros hameau de la commune doit conserver voire développer son attractivité.

SOUHAIT pour le STECAL de Valinches

Positionner la limite constructive du château (partie Est) de 15 mètres afin de permettre une extension du restaurant actuel par une orangerie.

SOUHAIT pour le hameau Le Maissonny

1. Re demander les 3 pastilles (cf. demandes de 2025 /V0)
- 2.

SOUHAITE pour le hameau Le Montet

1. Re demander 1 pastille (cf. demandes de 2025 /V0)

SOUHAIT pour le Bourg

1. Pour les parcelles AH122, AH221 et AH227 (actuellement Up1 constructible) , les re passer de "N" (PLUi naturel non constructible) en **Up2** (PLUi idem le centre bourg patrimonial)
2. Pour les parcelles AE295 et AE296 (actuellement Up1 constructible), les re passer de "N" (Plui naturel non constructible) en **Up2** (PLUi idem le centre bourg patrimonial), les passer en **Up2**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve par 1 abstention et 7 pour les souhaits

Avis sur le P.D.A : Périmètre Délimité des Abords de monuments historiques

Monsieur le maire rappelle que la commune a des monuments classés ou inscrits comme monuments historiques et que pour l'instruction des dossiers d'urbanismes les architectes des bâtiments de France doivent donner leurs avis et préconisation.

C'est pourquoi, la réalisation de PDA sur le territoire a pour vocation à remplacer les actuels "Rayons 500 mètres" par des périmètres plus adaptés et plus cohérents par rapport aux réalités communales. Dans ce cadre, un travail d'identification des secteurs à enjeux pour la réalisation de PDA a été réalisé par LFa en partenariat avec l'Architecte des Bâtiments de France de l'Unité Départementale d'Architecture et du Patrimoine. Ainsi, Loire Forez agglomération a lancé, dès fin 2024, la procédure de création de 26 PDA sur 22 communes du territoire. Ce travail a été divisé en deux phases, une première phase avec la réalisation de PDA sur 9 communes et une seconde phase, en 2026, pour la réalisation de PDA sur 13 communes.

A la suite d'études patrimoniales réalisées par le bureau d'études Grahal Conseil et toujours en collaboration étroite avec l'ABF, des périmètres ont été proposés aux communes et des rencontres ont été organisées en communes en septembre 2025 afin d'échanger avec les élus sur ces-derniers qui ont été retravaillés en conséquence.

Après avoir échanger, LFa propose que le nouveau périmètre délimité des abords (PDA) de Monuments historique soit réduit à une seule zone.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuvent à l'unanimité la nouvelle zone du Périmètre délimité des abords de Monuments historique

Demande de subventions

L'école privée **Saint-Joseph** a sollicité une aide pour le voyage scolaire au Puy du Fou concernant deux élèves suivants, scolarisés en CM1-CM2 :

Il est rappelé que ces enfants sont hors convention signée avec l'éducation nationale, car scolarisés dans une école privée et non dans l'école publique.

Le Conseil Municipal rejette cette demande à l'unanimité

L'association CELADON organisme le marché des potiers en août 2026 et sollicite la commune pour l'attribution d'une subvention (1 000 €).

Le Conseil Municipal approuve cette demande à l'unanimité

Travaux d'aménagement sécuritaire dans le bâtiment Mairie/Ecole

Actuellement classé en 4ème catégorie et suite à la visite du SDIS il est préconisé d'effectuer divers travaux de sécurisation tel que la mise en place de portes coupe-feu à **bouton moleté** (salle stockage mairie et salle stockage école) d'isolé contre la propagation du feu dans la salle de stockage de l'école, de regrouper les deux alarmes incendie de l'école et de la mairie afin que l'alerte puisse être entendu simultanément dans les deux bâtiments. La mission est confiée à C2S qui consulte actuellement plusieurs entreprises et qui sera chargé de faire les documents d'urbanismes nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Une fois les travaux réalisés la commission de sécurité du SDIS viendra faire un contrôle et le bâtiment pourra être classé en 5^{ème} catégorie. Commission de sécurité prévue fin juin 2026.

Planning « tenue des bureaux de vote – élection municipale des 15 et 22 mars

Monsieur le Maire présente le planning prévu pour les prochaines élections, concernant à la fois la tenue du bureau de vote et l'organisation du dépouillement. Quelques ajustements sont apportés au document.

Il précise également qu'un vivier de personnes mobilisables a été constitué afin de pallier toute éventuelle indisponibilité des personnes inscrites.

Information : renonciation au droit de préemption

Monsieur le Maire informe les élus qu'il a renoncé à exercer son droit de préemption pour deux ventes. La première concerne la vente de la maison du Syndicat des agriculteurs située dans le bourg. La seconde porte sur la maison de la famille LEVET, située au Mont.

Cantine – Appel d'offre et candidature retenue

Monsieur BERGER ne prend pas part aux discussions ni au vote ; il quitte la salle du conseil.

Monsieur le Maire informe les élus que, suite au courrier adressé par *La Pause Marolaise*, dans lequel Monsieur Berger exprime son souhait de ne plus assurer la prestation de cantine scolaire, il a été nécessaire d'assurer la continuité du service de restauration pour les élèves.

Dans ce contexte, Monsieur le Maire a sollicité à nouveau plusieurs acteurs locaux :

- L'Auberge de Marols,
- L'Instant Présent (Domaine de Valinches),
- L'Auberge de Chenereilles, qui avait déjà rendu service par le passé.

Seule l'Auberge de Marols a répondu favorablement, en respectant l'ensemble du cahier des charges (maintien du tarif actuel, conformité réglementaire, accueil des enfants, etc.). Les élèves pourraient ainsi déjeuner à l'auberge à compter du 23 mars 2026.

Il est également précisé qu'un accord a été trouvé entre *La Pause Marolaise*, l'Auberge de Marols et la mairie : en cas de fermeture temporaire de l'auberge (maladie, congés, imprévus...), *La Pause Marolaise* pourrait exceptionnellement assurer le relais afin de garantir la continuité du service de cantine.

Monsieur le Maire sollicite les conseillers municipaux afin :

- de dénoncer le précédent marché public de prestation de service de restauration scolaire 2025-2026 conclu avec *La Pause Marolaise* ;
- de l'autoriser à signer un nouveau marché public de prestation de service de restauration scolaire 2025-2026 et 2026-2027 avec la société SAS Ô Saveurs de 2mains (Auberge de Marols).

Après en avoir délibéré, **le Conseil municipal** :

- **approuve, par 1 abstention et 7 voix pour, la dénonciation du précédent marché public 2025-2026 avec *La Pause Marolaise* ;**
- **approuve la signature du nouveau marché public de prestation de service de restauration scolaire 2025-2027 avec SAS Ô Saveurs de 2mains ;**
- **autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes s'y rapportant.**

Monsieur le Maire tient à remercier La Pause Marolaise pour avoir accepté d'assurer la prestation de la cantine, permettant ainsi aux enfants de l'école de continuer à se restaurer les midis dans d'excellentes conditions, prestation d'ailleurs plébiscitée par de nombreux parents.

Il adresse également ses remerciements à l'Auberge de Marols pour avoir repris cette prestation précieuse tant pour l'école que pour les familles.

Ouverture anticipée de crédit pour le mandatement des factures d'investissement

Lorsque le budget de la commune n'est pas voté au 1er janvier, le maire peut tout de même assurer la continuité du fonctionnement communal. Il est alors autorisé à encaisser les recettes et à payer les dépenses de fonctionnement, dans la limite de ce qui avait été prévu l'année précédente.

Pour les dépenses d'investissement, le maire peut engager et payer des travaux ou achats indispensables, mais uniquement jusqu'à un quart des crédits inscrits au budget de l'année précédente

(hors remboursement de la dette). Cette possibilité doit être validée par une délibération du conseil municipal.

Dans le cas présent, le budget primitif 2026 sera voté au mois d'avril, afin de disposer des informations financières transmises par l'État (bases d'imposition, dotations, etc.). Il est donc proposé d'autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les limites prévues, afin de garantir la bonne continuité des projets communaux avant le vote du budget.

Monsieur le maire propose l'ouverture anticipée de crédit pour le mandatement des factures d'investissement suivante :

Budget	Montant total des dépenses réalisées en 2025	Montant autorisé (max 25%)	Affectation 2025		Montant affecté
			Fournisseurs	Numéro de compte	
Principale	251 685.99 €	62 921.49 €	REFAC Façades	231	9 356.64 €
			C2S	2031	1 296.00 €

Le conseil municipal s'engage à reprendre ces crédits ouverts par anticipation au budget primitif de la commune.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette ouverture anticipé de crédits.

Rapport des commissions

Commission sociale / fleurissement

Madame ROCHE Marie-Noëlle informe le conseil que les fleurs ont été commandées, sur la même base que celles de l'année 2025.

Elle précise également que Monsieur GUILLOT Maxime a suivi plusieurs formations portant sur la gestion des espaces verts (taille, plantations, entretien). Grâce à ces nouvelles compétences et à l'organisation mise en place, la commune est prête à concourir pour le label « Village fleuri ».

Commission environnement - urbanisme

Monsieur AUZEL informe le conseil qu'une journée de plantation est programmée au Sylvetum le samedi 14 mars, afin de remplacer les 180 arbres morts.

Si les conditions météorologiques le permettent, l'ACCA interviendra également pour appliquer un répulsif sur les plantations, afin de les protéger.

Un appel a été lancé auprès des membres de l'association ainsi que des bénévoles afin de participer aux actions de fleurissement et plantation.

Travaux

Monsieur PUGNIERE informe le conseil que les travaux d'isolation extérieure prévus à l'auberge (tranche 1) sont désormais terminés.

Concernant les travaux à réaliser dans la petite salle, il précise que C2S, maître d'œuvre du projet, est actuellement en phase de consultation des entreprises. Les travaux ne devraient pas débuter avant le mois de septembre, afin de ne pas perturber la saison estivale de l'auberge

Monsieur Monier informe les élus que les sondages ont été effectués par la société BAYLE de L'Hôpital Legrand sur la zone de stockage et sur la zone des éventuels containers. À ce jour, le rapport n'a pas encore été communiqué.

En ce qui concerne les travaux du SIEL à Azols, ils ne sont pas encore finalisés, cependant le coffret de raccordement électrique a été correctement positionné et le chemin requalifié.

Voirie - Chemins

Monsieur Soulier sensibilise les élus concernant l'état des chemins communaux, dont les besoins d'entretien sont devenus très importants suites aux intempéries et aux opérations de débardage de bois. Il souligne la nécessité d'intervenir afin de maintenir leur praticabilité

Culture-Tourisme

Monsieur Berger informe les élus que les associations et les bénévoles ont déjà commencé à réfléchir à la programmation de Moissons de Cultures 2026 et qu'ils se montrent particulièrement dynamiques et motivés pour l'organisation de cette nouvelle édition.

Questions diverses

Clôture de séance

Monsieur BERGER précise qu'il a éprouvé beaucoup de plaisir à travailler avec cette équipe et que cette expérience lui a été particulièrement enrichissante et intéressante. Les élus confirment qu'ils partagent pleinement ce sentiment, soulignant qu'ils ont, eux aussi, apprécié la qualité du travail collectif et l'enrichissement mutuel apporté par ces années de collaboration.

Monsieur le Maire clôt la séance en rappelant que le conseil municipal peut être fier du travail accompli, de laisser une situation financière, bonne et remercie tous les adjoints et conseillers de leur contribution.

La séance est levée à **22 h 10**.

Le Maire,
Daniel DUBOST

A blue ink signature of Daniel Dubost, consisting of several fluid, overlapping strokes.

Le secrétaire de séance
Pierre-Yves PUGNIERE

A blue ink signature of Pierre-Yves Pugnieri, featuring a stylized, somewhat circular shape at the top followed by several horizontal strokes.